



Déclaration préalable à la FSSSCT du 05 mars 2026

Madame la Directrice,

Cette déclaration a pour but aujourd'hui d'alerter et de faire boussuler l'ODJ. Mais en préalable nous souhaitons tout d'abord revenir sur divers sujets.

Sur l'ODJ, nous avons vu apparaître des temps consacrés à chaque dossier. Depuis quand la santé et la sécurité au travail sont calculées sur une échelle de temps ? La santé et la sécurité ne sont pas des produits de consommation avec une DLC, le temps nécessaire doit y être consacré, point.

Concernant les délais de transmissions des éléments, là aussi il faut veiller à respecter les délais afin de respecter votre souhait d'appliquer les règles qui régissent ces commissions. Ces dernières ne sont pas des chambres d'enregistrement comme beaucoup le souhaiteraient, mais un lieu de discussion pour un cadre juridique dont les objectifs sont la santé et la sécurité des agents.

Vous nous communiquez par un courrier réceptionné le 3 mars, le fait de souhaiter un climat de dialogue social apaisé. Est-ce une formule de politesse ou réel souhait ? Car dans la réalité et sur le terrain il en va d'un tout autre niveau. Nous avons l'impression d'être face à un rouleau compresseur qui, tous azimuts, souhaite réorganiser un service avec un projet de service en « organisant sa désorganisation » (un peu rotor, mais une vraie stratégie) . Les notes de services pleuvent dans tous les sens, sur les IHTS avec un ciblage des représentants syndicaux (lors d'une réunion), les remises en cause sur les droits sociaux et syndicaux sont légions, la fleuraison des CAP disciplinaires et des 1/30ème, tentative d'intimidation ou d'accusation... Bref les sujets ne manquent pas. À l'inverse les initiateurs de ces tentatives, eux, ne se voient réprimandés de rien et continuent leurs petits bonhommes de chemin, drôle de notion de l'équité ! Enfin, sur le boycott lancé, notre demande d'éclaircissement de votre part sur la formulation de « prise d'otage », qui induit le boycott n'a pas eu de réponse. Par ailleurs votre courrier nous amène à penser que l'IA n'est pas toujours un allié dans la formulation, du fait des réponses qui nous paraissent trop stéréotypées.

Récemment et même très récemment, une hiérarchie locale n'ayant pas respecté la santé et la sécurité des agents et/ou se moquant sans vergogne des procédures ou des « soi-disant » rappels fait par leur hiérarchie, a exposé une nouvelle fois des agents à la problématique amiante, sujet Ô combien sensible et primordial, vous en conviendrez ! Un rapide rappel des faits est nécessaire pour les membres de la FS n'ayant pas connaissance du sujet. Un chantier a été réalisé sur Pierre Bénite sur un toit amianté, en dehors de tout cadre réglementaire, organisé par la hiérarchie locale. Suite aux alertes, des démarches ont été entreprises, notamment par un désamiantage du bâtiment concerné. Sur la réalisation, des questions se posent, que nous pourrions débattre, mais la problématique la plus urgente est sur le fait que le chantier n'était pas fini et qu'une nouvelle fois cette même hiérarchie a donné l'ordre, en semaine 6, d'intervenir sur la zone contaminée « afin d'égaliser » la terre du chantier, alors que le sol contaminé n'a pas été traité. Est-ce de la bêtise ou du je m'en foutisme ?

Nous ne pouvons pas laisser passer cela. Déjà à l'époque, l'excuse du « manque d'analyse sérieuse » était limite, mais ici ce n'est plus de l'amateurisme, il s'agit d'une position délibérée d'exposer du personnel. Aussi sur ce dossier précis, nous exigeons que des mesures soient prises à l'encontre des donneurs d'ordre ! L'impunité cela suffit ! Sûrement trop occupé à organiser la chasse aux sorcières dans les CEI et incapables de faire le nécessaire pour protéger le personnel ! Toujours sur le même dossier l'entreprise qui est intervenue à la suite de la visite de SPE afin de terminer de décaisser la partie encore amiantée, là aussi nous avons des questions. En effet, en date du 3 mars l'entreprise en charge du désamiantage nous a semblé plus qu'inconsciente sur le protocole. Des employés sans aucune protection étaient sur le site, certains faisant même des actions de balayage. Nous savons qu'un responsable SPE s'est rendu sur place afin de constater et qu'à son arrivée toutes les mesures étaient en place. Mais nous vous confirmons les faits et des preuves photographiques sont à disposition, qu'avant l'arrivée de SPE, les mesures n'étaient pas appliquées. Ce sujet est trop grave pour qu'il soit pris au-dessus de la jambe ou minimisé. En tout cas, l'UF CGT DIRCE prend et prendra ses responsabilités afin que les personnes ayant sciemment mis en danger nos collègues assument leurs actes. Aussi nous demandons que la priorité soit donnée à ce sujet et sans que le chronomètre ne soit enclenché.

L'UF CGT DIRCE